

La Boussac en **BREF**

BULLETIN MUNICIPAL



Bonnes Vacances

SOMMAIRE

Bulletin municipal Juillet 2018

	Le mot du maire	3
	La vie municipale	4
	L'état civil	12
	La vie communale	13 - 16 & 21
	Dossier spécial école	17
	La vie associative	22
	Bibliothèque	28
	Informations pratiques	29
	Une page d'histoire	34
	Informations utiles	35
	Agenda	36



Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel
35120 LA BOUSSAC
Tél. 02 99 80 01 23
Fax. 02 99 80 07 06
Email. mairie.boussac@wanadoo.fr
Site internet : www.laboussac.fr

Horaires d'ouverture du secretariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	M ^{me} Odile MABILE	Jeudi 10h00 à 12h00
1 ^{er} adjoint	M. Rémi TANGUY	Mercredi 10h30 à 11h30
2 ^{ème} adjointe	M ^{me} Annie DELÉPINE	Jeudi 11h15 à 12h15
Conseiller municipal délégué	M. Eric FERRÉ	Vendredi 14h00 à 15h00

Responsable de la publication

M^{me} Odile MABILE - Maire

Comité de rédaction

M^{me} Annie DELEPINE
M^{me} Marie France SEVESTRE
M. David VIGOUR

Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

Crédits photos

La mairie - Les associations

Tirages

650 exemplaires

LE MOT DU MAIRE



Le premier semestre 2018 se termine et les vacances approchent pour certains d'entre vous. C'est le moment de faire le point sur les actions en cours.

Concernant la rue des Lavandières, les travaux de la 1^{ère} tranche sont terminés. Cet aménagement allie l'esthétique et la sécurité avec la mise en place d'une zone 30. La deuxième tranche suivra dès que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif auront été effectués par le syndicat de Landal.

Malgré les aménagements successifs réalisés dans les rues de La Boussac depuis une dizaine d'année, il est toujours constaté des vitesses excessives de certains automobilistes et motards. Il est rappelé que la vitesse est limitée à **50 km/h à l'intérieur de l'agglomération et 30 km/h dans certaines zones**, notamment au niveau des plateaux surélevés.

En dehors du bourg, même si une telle règle n'existe pas dans les villages, il convient

néanmoins que les automobilistes adaptent leur vitesse à la configuration des lieux. Il en va de la sécurité et de la tranquillité des riverains. Il n'est pas inutile de rappeler que les usagers de la route ne doivent pas ignorer les dispositions du Code de la Route (article R 413-17) qui stipule, entre autres, que le conducteur doit rester maître de sa vitesse et régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles ; la vitesse doit être réduite, notamment, dans les virages, à l'approche d'intersection et dans la traversée de lieu-dit.

Le dossier de restructuration et d'extension des bâtiments scolaires avance. La demande de permis de construire est en cours d'instruction. La consultation des entreprises aura lieu prochainement pour un démarrage des travaux au 4^{ème} trimestre 2018. Le coût prévisionnel s'élève à la somme de 605 575 € HT. Vous trouverez dans ce bulletin une présentation complète de ce dossier.

Un programme de voirie va être réalisé comme tous les ans. Il va être également engagé une rénovation de certains vitraux de l'église qui sont en très mauvais état.

Le recensement de la population en début d'année a permis de constater une légère augmentation du nombre d'habitants qui s'élève à 1 200.

Comme chaque année depuis 9 ans, nous avons fêté l'anniversaire de Madame PAPAIL. Elle a eu 109 ans le 14 juin. Eh oui !! elle est bien née le 14 juin 1909 à Epiniac. Depuis début mars, elle est devenue la doyenne des bretonnes et bretons. Nous espérons pouvoir continuer à lui souhaiter son anniversaire pendant plusieurs années et pourquoi pas qu'elle devienne la doyenne des français. Qu'elle continue à vivre heureuse parmi les siens.

Cette année, la journée des retrouvailles des classes 8 est fixée au dimanche 21 octobre. Je remercie les personnes qui ont bien voulu prendre en charge l'organisation de ce jour.

Je remercie les élus, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, le personnel communal ainsi que les membres de toutes les associations qui participent à l'animation de la commune avec beaucoup d'énergie et de dynamisme. J'en profite pour lancer un appel aux volontaires qui souhaitent reprendre les activités du comité des fêtes qui est en sommeil depuis le début de l'année.

Un grand merci également aux enseignants, aux artisans, aux commerçants et aux professions libérales qui participent à la vie de la commune.

Je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances à La Boussac ou ailleurs, beaucoup de courage pour ceux qui vont travailler et un bon semestre à venir.

Le Maire, **Odile MABILE**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance conseil municipal 4 décembre 2017

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, M. FÉRRÉ Éric, Mme THOMAS Sylvaine, M. SANGUY Bernard, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, M. BLANCHET Nicolas, M. LOUYER Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GÉDOUIN Jeanine à Mme DELÉPINE Annie

Excusé(s) : Mme FAUVEL Christine

Absent(s) : M. COSTARD Denis, M. BOULMER Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGOUR David

Préambule

Madame DELÉPINE, Adjointe au Maire, intervient pour émettre une observation quant à la rédaction du titre de la délibération N° 2017/88 en ce sens qu'il devrait être mentionné «renouvellement d'un ordinateur portable pour le secrétariat de mairie qui pourra également servir pour le service communication» et non « acquisition ordinateur portable pour service communication et secrétariat de mairie». Il lui est répondu que si cette modification a bien été réalisée dans le corps de la délibération, le titre est resté tel quel afin de permettre une inscription budgétaire en section d'investissement et permettre ainsi une récupération de la TVA induite par la dépense. Il est décidé de ne pas modifier ladite rédaction. Madame DELÉPINE précise qu'il s'agit là d'une observation.

Indemnité gardiennage église :

Attribuée à Monsieur le Recteur de la paroisse pour un montant de 370,30 €.

Accord à l'unanimité.

Contrat de fourrière animale avec la SA Chenil Service - Reconduction

L'objet de ce contrat est d'effectuer 24H/24 et 7 jours/7, à la demande de la commune, les interventions (sur la voie publique et selon le Code Rural) nécessaires pour assurer :

1) la capture et la prise en charge des animaux divagants (L211.22 et L211.23),

2) la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux (L211.11),

3) la prise en charge des animaux blessés, et leur transfert vers la clinique vétérinaire partenaire,

4) le ramassage des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kgs et leur prise en charge par l'équarisseur adjudicataire,

5) la gestion du centre animalier (fourrière animale) (L211.24 et L211.25),

6) des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur un logiciel métier (code d'accès délivré sur demande).

Contrat conclu pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018 pour un montant total HT de 927,81€ HT, soit 1 113,37 € TTC. Accord à l'unanimité.

Achat mobilier école

Compte-tenu de l'accroissement de l'effectif à l'école, il est nécessaire d'acquérir du nouveau mobilier.

Il est proposé de retenir la proposition de Manutan Collectivités pour un montant de 1 368,00 € TTC, comprenant :

- la fourniture de 8 tables réglables et de 4 chaises.

Madame DELÉPINE informe qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition de trois écrans de projection et d'un écran sur trépied en complément des vidéoprojecteurs acquis pour l'école par la Caisse des Ecoles. La dépense induite sera de 842,11 € TTC.

Accord à l'unanimité

Lotissement communal «le Grand Plantis» La Boussac - vente lot N° 6

Acceptation de la vente suivante :

N° du lot	Surface	Prix du lot	Acquéreurs
6	484 m ²	23 474.00 €	M.et Mme CAULLIEZ Jean-Christophe et Jenny 20 Ter Rue de Fougères 35120 LA BOUSSAC

Accord à l'unanimité.

Qualité de l'air dans les bâtiments scolaires - autorisation au Maire pour engager l'étude correspondante

Madame le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale en date du 13 septembre 2017 relative à la surveillance obligatoire de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public. Le décret N° 2011-1728 du 2 décembre 2011 instaure cette surveillance obligatoire dans certains établissements, prévue à l'article L221-8 du Code de l'Environnement. L'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation est progressive et devra être prochainement achevée.

Cette surveillance doit être réalisée par le propriétaire de l'établissement ou par l'exploitant si une convention le prévoit. Les collectivités locales sont donc concernées par cette obligation.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire réaliser l'étude correspondante pour les locaux scolaires non encore contrôlés. Accord à l'unanimité.

Départ à la retraite d'un agent : remplacement

Madame le Maire informe que Madame Jacqueline BASTARD, adjoint technique territorial à temps non complet fera valoir ses droits à retraite à compter du 1er février 2018.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'intéressée demandant à conserver une partie de ses fonctions, ce qui peut se faire compte-tenu du fait qu'elle bénéficiera d'une retraite à taux plein.

De plus, il semble opportun, compte-tenu de la complexité du poste de gardiennage de la salle des fêtes (ménage et état des lieux), d'opérer une transition avec le nouvel agent qui sera recruté pour ce poste.

Compte-tenu de ce qui précède, Madame le Maire évoque la possibilité de la création de 2 CDD (contrat à durée déterminée) pour la période du 1/02/2018 au 31/01/2019 :

1/ CDD 8/35ème (2/35ème ménage et état des lieux salle des fêtes + 6/35ème (annualisé) surveillance des enfants dans la cour de récréation le midi à l'école).

2/ CDD 8/35ème (2/35ème ménage et état des lieux salle des fêtes + 6/35ème (annualisé) ménage chaque soir scolaire à l'école).

En ce qui concerne le nettoyage des vitres de la salle des fêtes, il serait confié à une société spécialisée.

Le conseil municipal décide de revoir cette question ultérieurement.

Personnel communal - Evolution CAE Voirie

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Madame le Maire rappelle qu'un emploi à temps complet a été créé au service voirie à compter du 1er janvier 2017. Ce contrat était un contrat aidé qui s'adressait aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ce contrat, signé pour une durée d'une année était susceptible d'être renouvelé dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

Les services de Pôle Emploi, consultés, ont répondu qu'en l'état actuel des choses, ce CAE, à terme au 31 décembre 2017, ne pourrait être renouvelé.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer quant à l'avenir de ce poste de travail créé pour l'année 2017.

Un débat s'engage au cours duquel est évoquée la charge de personnel importante à LA BOUSSAC. Madame le Maire a notamment contacté Monsieur Le Trésorier de Dol de Bretagne, receveur municipal de la commune de LA BOUSSAC à ce sujet.

Après discussion, il est d'abord demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer quant au nombre d'heures hebdomadaires à octroyer dans le cadre d'un nouveau contrat à intervenir. Deux propositions sont faites, à savoir 21 heures ou 28 heures. D'emblée 8 membres (Mmes MABILE, DELÉPINE, SEVESTRE, GUÉRIN, THOMAS, GÉDOUIN, M. VIGOUR, LOUYER) se prononcent pour un contrat hebdomadaire de 21 heures incluant notamment les tâches réalisées actuellement par l'agent faisant valoir son droit à la retraite au 1er février 2018, soit 17/35èmes. Un complément de 4 heures (voirie - bâtiments) sera ajouté pour permettre ce contrat hebdomadaire de 21 heures. Une proposition sera faite en ce sens à l'agent dont le CAE arrive à terme au 31 décembre 2017.

Cette question sera revue lors de la prochaine séance du conseil municipal du 11 décembre 2017.

MM. FÉRRÉ et SANGUY quittent la séance.

SAGE - Modification des statuts

Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol).

Soutien à la proposition de l'Association des Maires Ruraux de France « Loi-cadre en faveur des communes et de la ruralité »

Le conseil municipal soutient à l'unanimité la proposition de l'AMRF relative à l'adoption au parlement d'une loi cadre en faveur des communes et de la ruralité.

Séance conseil municipal du 11 décembre 2017

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, M. FÉRRÉ Éric, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, M. BLANCHET Nicolas, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel, M. LOUYER Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SANGUY Bernard à M. FÉRRÉ Éric

Absent(s) : Mme GÉDOUIN Jeanine, M. COSTARD Denis

A été nommé(e) secrétaire : Mme THOMAS Sylvaine.

Demande de Madame Jacqueline BASTARD, agent communal, pour bénéficiaire d'un Contrat à Durée Déterminée suite à son départ en retraite au 01/02/2018

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 01/12/2017 de Madame Jacqueline BASTARD, agent communal titulaire à temps non complet qui fera valoir ses droits à retraite au 1er février 2018 et qui souhaiterait conserver quelques heures de travail hebdomadaire au sein des services municipaux dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas retenir la demande de l'intéressée.

Evolution CAE voirie à terme au 31/12/2017 - Création d'un Contrat à Durée Déterminée temps non complet 28/35èmes

Madame le Maire rappelle la précédente séance du conseil municipal au cours de laquelle avait été évoquée la suite du contrat d'accompagnement dans l'emploi au service voirie à terme au 31 décembre 2017. Il avait été décidé de proposer à l'agent en poste un contrat à durée déterminée de 21 heures par semaine à compter du 1er janvier 2018. Madame le Maire informe que l'agent concerné a décliné l'offre.

Un nouveau débat s'engage. A la suite de ces échanges, il est proposé au conseil municipal de se prononcer à nouveau concernant la signature d'un CDD avec un temps de travail hebdomadaire de 28 heures, le temps de travail se décomposant comme suit : surveillance de la cour à l'école chaque midi scolaire, entretien et états des lieux à la salle des fêtes à raison de deux heures par semaine, le reste du temps de travail étant consacré à la voirie et à l'entretien des bâtiments. Il est décidé de recourir à un vote à scrutin secret.

Résultat du vote concernant cette création de CDD à 28/35èmes :

Votants	13
Nuls	0
Blancs	2
Exprimés	11
Pour	7
Contre	4

Un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35èmes est donc créé pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. L'agent recruté pour ce poste sera rémunéré au 1er échelon du grade d'Adjoint technique territorial et bénéficiera du régime indemnitaire en place dans la collectivité (RIFFSEP). Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent pour ce poste.

Séance conseil municipal 18 janvier 2018

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, Mme FAUVEL Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GÉDOUIN Jeanine à Mme DELÉPINE Annie

Excusé(s) : M. FÉRRÉ Éric, M. LOUYER Alexandre

Absent(s) : M. SANGUY Bernard, M. BLANCHET Nicolas, M. COSTARD Denis, M. BOULMER Daniel
Toutes décisions prises à l'unanimité.

Projet d'extension de l'école primaire publique

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet détaillé pour un montant de 605 575,00 € HT, et a autorisé Madame le Maire à faire les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), du F.D.I.L. et du F.D.I.L. - volet contrats de ruralité.

Horaires scolaires année 2018/2019

Le Conseil municipal a approuvé le maintien de la semaine de 4 journées d'école. La pause méridienne sera rallongée d'un quart d'heure.

Acquisition d'abri bus pour le transport scolaire

Madame le Maire informe qu'il serait souhaitable de faire l'acquisition de deux abris bus pour le service de ramassage scolaire pour les élèves scolarisés dans le secondaire. Les abris seront installés aux arrêts du «Gruer» et de «Caharel». Elle présente à cet effet un devis établi par les ateliers de la Mabilais à Noyal sur Vilaine (35). Chaque abri vaut 928,90 € HT. Le forfait de livraison est de 125 € HT par abri. Afin de financer cette acquisition, Madame le Maire propose de reprendre la dépense au budget communal 2018 avec l'inscription d'une somme de 2 600 € en section d'investissement.

Le conseil municipal accepte la dépense proposée.

Rapport enquête de zonage d'assainissement

Suite au rapport du Commissaire enquêteur, le conseil municipal a approuvé l'extension de la zone d'assainissement collectif à l'ensemble des nouveaux secteurs ouverts à l'urbanisation

au PLU (zones 1AU et 2AU), ainsi qu'au secteur de la rue des Lavandières.

Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel pour la location de broyeur pour végétaux.

Le Conseil municipal a autorisé la signature de la convention de location du broyeur pour végétaux, afin de permettre aux employés communaux d'utiliser ce matériel dont le tarif de location est fixé à 10 € par demi-journée pour les communes.

Séance conseil municipal 26 février 2018

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, M. FÉRRÉ Éric, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SANGUY Bernard à M. FÉRRÉ Éric, Mme GÉDOUIN Jeanine à Mme MABILE Odile, M. LOUYER Alexandre à Mme DELÉPINE Annie

Absent(s) : M. BLANCHET Nicolas, M. COSTARD Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BOULMER Daniel

Mise en place d'un plateau «sécurité» sur le CD 285 à l'intérieur de l'agglomération principale

Madame le Maire rappelle qu'elle a été plusieurs fois confrontée à des réclamations de riverains du secteur de la Croix Bouessée, se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes sur la RD 285 en limite d'agglomération principale. A sa demande, des comptages ont été mis en place, pendant une semaine à l'automne dernier par les services du département. Les résultats de ces contrôles informent que :

- La vitesse moyenne pratiquée par les usagers de la RD 285 est proche de la limitation de vitesse réglementaire à 50 km/h.

- Les vitesses moyennes sont plus élevées en sortie d'agglomération qu'en entrée.

Madame le Maire propose donc la mise en place d'un plateau surélevé et de retenir le devis pré-

senté par l'entreprise BAUDRY TP à La Bousac, pour un montant total TTC de 7 519,20 € TTC. Elle propose également de solliciter une subvention au titre des amendes de police. Accord à l'unanimité.

Ménage à l'école

Madame le Maire rappelle qu'un adjoint technique territorial TNC 16,45/35ème, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er février 2018. Une partie de ses services ont été repris, suite à la transformation d'un contrat d'Accompagnement à l'emploi en poste d'adjoint technique à vocation principale voirie au 1er janvier 2018.

Cependant, il reste à attribuer les services d'entretien des locaux de l'école qu'elle effectuait, soit 5,5/35ème annualisés.

Ces services sont actuellement assurés par un agent en CDD, pour la période du 1er février 2018 au 31 mars 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide dans l'immédiat de prolonger le CDD en cours jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

Salle communale des fêtes - mise en place de distributeurs dans les sanitaires

Madame le Maire informe que Madame SEVESTRE, conseillère municipale, a été chargée d'étudier la possibilité de renforcer les mesures d'hygiène à la salle communale des fêtes lors des locations.

A cet effet, cette dernière a contacté deux sociétés spécialisées dans ce secteur pour la fourniture et la mise en place de distributeurs de papier toilette, savon et sèche-mains électriques dans les sanitaires hommes / femmes et handicapés de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revoir cette question à la prochaine réunion du conseil municipal et charge Madame SEVESTRE, conseillère municipale d'obtenir un devis supplémentaire.

Fêtes et cérémonies - cadeau départ en retraite agent communal.

Madame le Maire informe qu'une petite cérémonie pour fêter le départ en retraite de Madame Jacqueline BASTARD, adjoint technique territorial communal depuis plus de 20 ans, aura lieu le 15 mars prochain. Pour cette occasion,

Madame le Maire propose le vote d'un crédit afin de permettre de lui offrir un cadeau de départ. Le conseil municipal accepte la proposition faite.

Compte rendu conseil municipal - Séance du 22 mars 2018

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, M. FÉRRÉ Éric, Mme THOMAS Sylvaine, M. SANGUY Bernard, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, M. BOULMER Daniel, M. LOUYER Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GÉDOUIN Jeanine à Mme DELÉPINE Annie, Mme FAUVEL Christine à M. BOULMER Daniel

Excusé(s) : Mme GUÉRIN Annick

Absent(s) : M. BLANCHET Nicolas, M. COSTARD Denis

A été nommé(e) secrétaire : Mme DELÉPINE Annie

Syndicat Intercommunal de l'Eau du Pays de Saint-Malo : Intervention du Vice-Président concernant périmètre de la retenue de Landal. Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Michel PENHOUËT, vice-président du syndicat mixte de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, à Monsieur Jean-Marc GIRON et à Monsieur Guillaume BINOIS, du service foncier du département, à Madame Béangère HENNACHE, coordinatrice du bassin versant, pour présenter l'aménagement foncier environnementale envisagé sur le bassin versant de Mireloup ou Landal (ce dernier étant classé captage prioritaire).

Compte administratif 2017 - Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Madame Odile MABILE, Maire, ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-contre.

Compte administratif et de gestion 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés			85 855,63 €		85 855,63 €	
Opérations de l'exercice	631 847,17 €	833 103,70 €	177 421,01 €	233 908,06 €	809 268,18 €	1 067 011,76 €
Totaux	631 847,17 €	833 103,70 €	263 276,64 €	233 908,06 €	895 123,81 €	1 067 011,76 €
Résultat		201 256,53 €	29 368,58 €			171 887,95 €

Compte Administratif 2017 lotissement communal «le Grand Plantis»

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés			18 069,69 €		18 069,69 €	
Opérations de l'exercice	107 953,09 €	107 953,09 €	144 536,38 €	87 056,03 €	252 489,47 €	195 009,12 €
Totaux	107 953,09 €	107 953,09 €	162 606,07 €	87 056,03 €	270 559,16 €	195 009,12 €
Résultat			75 550,04 €		75 550,04 €	

Travaux restructuration et extension école :

Dans le cadre de cette opération, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Colas-Durand, architectes à Lamballe, Madame le Maire est autorisée à :

- signer la demande de Permis de Construire.
- engager la procédure d'Appel d'Offres.
- engager la procédure de dévoiement du chemin communal mitoyen de façon à intégrer son assiette actuelle dans l'enceinte de l'école pour permettre l'implantation du nouveau bâtiment. Cette procédure sera confiée au Cabinet LETERTRE à Dol de Bretagne (35).
- faire procéder au transfert de la 6ème classe récemment mise en place pour permettre l'implantation du nouveau bâtiment.

- faire réaliser l'étude de sol nécessaire par l'entreprise SOL CONSEIL à Saint Jacques de la Lande (35) pour un montant total TTC de 2 685,60 €.

Salle communale des fêtes - mise en place de distributeurs papier et de sèche-mains dans les sanitaires

Acceptation de la proposition de Madame SEVESTRE, conseillère municipale, pour retenir l'offre de la SARL Pierrick GAUTIER et fils à Dol de Bretagne (35) pour un montant total TTC de 2 597,94 €.

Séance conseil municipal du 9 avril 2018

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, M. FÉRRÉ Éric, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, M. BLANCHET Nicolas, Mme FAUVEL Christine, M. LOUYER Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOULMER Daniel à Mme FAUVEL Christine

Excusé(s) : Mme GÉDOUIN Jeanine

Absent(s) : M. SANGUY Bernard, M. COSTARD Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. BLANCHET Nicolas

Budget communal 2018

Voté à l'unanimité aux sommes suivantes :

Fonctionnement	
Dépenses	829 155,00 €
Recettes	829 155,00 €
Investissement	
Dépenses	855 865,06 €
Recettes	855 865,06 €

Fixation taux imposition communaux 2018

Augmentation de 1% par rapport aux taux votés en 2017. Vote à l'unanimité.

Libellé	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,95%	12,06%
Foncier bâti	14,94%	15,08%
Foncier non bâti	44,02%	44,46%

Affaires scolaires :

Subvention transports scolaires 2018

Celle-ci est portée à 22 € par élève pour 2018, soit une somme totale de 3 542 € compte-tenu du nombre d'élèves au 1er janvier 2018, soit 161.

Subvention sorties scolaires 2018

Madame DELÉPINE, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande formulée par Madame La Directrice de l'école et précise qu'il s'agit là d'une nouvelle demande. Le conseil municipal, à la majorité (abstention de

Mme THOMAS), suit l'avis de la commission des finances, réunie le 3 avril 2018 et vote un crédit de 18 € par élève pour l'année 2018, soit une somme totale de 2 898 €, compte-tenu du nombre d'élèves au 1er janvier 2018, soit 161.

Mode de versement des subventions scolaires

Madame DELÉPINE, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, informe qu'elle a été saisie d'une demande de Madame la Directrice de l'école concernant le versement des subventions relatives aux transports et sorties scolaires. Pour plus de commodité, elle souhaiterait que les sommes allouées soient versées sur le compte de la coopérative scolaire. Renseignements pris il semble plus logique de débloquer les sommes allouées au vu de la production de factures qui sont payées directement par les services de la mairie.

Madame DELÉPINE propose de ne pas retenir la demande de Madame la Directrice de l'école.

Le conseil municipal à la majorité (abstention de Mme FAUVEL), approuve la proposition faite.

Budget 2018 Lotissement communal «le Grand Plantis»

Voté à l'unanimité

Fonctionnement	
Dépenses	205 537,00 €
Recettes	205 537,00 €
Investissement	
Dépenses	146 461,00 €
Recettes	146 461,00 €

Renouvellement contrat site Internet

Madame DELÉPINE propose de reconduire le contrat, sous forme d'un avenant, avec la société RÉSEAU DES COMMUNES, pour une période de deux ans, soit jusqu'au 17 avril 2020. Son coût est de 725 € HT, soit 870 € TTC par an.

Le présent avenant n'engage aucune autre modification du contrat pour le pack site «Intégral» de la mairie de La Boussac daté du 17 avril 2015. Vote à l'unanimité.

Affaires scolaires - validation des horaires pour la semaine de 4 jours scolaires

Après consultation, les services de l'Education Nationale (DASEN), par courrier en date du 23 mars 2018, valide le premier avis qui a été transmis par courriel le 12 mars 2018, pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

Madame DELÉPINE rappelle en effet que l'école avait expérimenté une organisation dérogatoire durant l'année scolaire 2017-2018, la dérogation avait en effet été accordée pour cette seule année faute de consensus entre les différentes parties lors de la réunion du conseil d'école consacré à cette affaire.

Afin d'entériner la décision prise par le DASEN et dans le but de pérenniser la dérogation accordée, Madame DELÉPINE propose au conseil municipal d'approuver cette décision, l'autorisation d'adaptation étant donc étendue afin de couvrir l'intégralité des 3 années possibles de dérogation.

Le temps d'enseignement se décomposera alors comme suit :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 8h45 à 12h15 et 14h à 16h30.

Madame DELÉPINE propose au Conseil Municipal, d'approuver l'organisation horaire arrêtée pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Accord à l'unanimité.

Acquisition de matériel de sonorisation pour la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle le dysfonctionnement actuel de la sonorisation de la salle des fêtes. Renseignements pris auprès de l'entreprise SME à Pleine Fougères, il semblerait qu'il y ait un souci par rapport aux enceintes installées depuis longtemps dans la salle des fêtes. Il est donc, pour ainsi dire, impossible d'utiliser la sonorisation de la salle des fêtes, dans l'état actuel des choses.

Madame le Maire propose de revoir cette question avec l'entreprise SME à Pleine Fougères, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager la dépense dans la limite d'un crédit de 3 000 € qu'elle propose d'inscrire au Budget 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions faites.

Enquête publique parc éolien Bazouges la Pérouse et Noyal sous Bazouges - Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte du 26 mars au 28 avril 2018 (inclus), sur la demande présentée par la société BORALEX SAS en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, située sur le territoire des communes de Bazouges-la-pérouse et Noyal-sous-Bazouges. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal de l'eau du Pays de Saint-Malo - Périmètre de la retenue de Landal - Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental

Suite à la présentation effectuée lors de la réunion du 22 mars, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au conseil départemental :

- D'instituer et de constituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier conformément à l'alinéa 1 de l'article 1 de l'article L121-2 du code rural et de la pêche maritime.
- De diligenter une étude d'aménagement.

Nous vous rappelons que les comptes rendus intégraux de tous les conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune : www.laboussac.fr



Naissances

Nooma ZONGO	5 rue de la Mairie	le 23 novembre 2017 à Saint-Malo (35)
Ewen RICHEUX	8 ter le Gruer	le 16 janvier 2018 à Saint-Malo (35)



Mariages

Frédéric MINOIS et Audrey LESSIRARD	domiciliés 27 rue du Closset	le 19 mai 2018
--	------------------------------	----------------



Décès

Alain RACINNE	4 rue des Lavandières	le 22 novembre 2017 à La Boussac (35)
Daniel MANZONI	2 rue de Landal	le 2 janvier 2018 à Saint-Malo (35)
Pierre BORDAS	21 rue de Fougères	le 2 février 2018 à Saint-Malo (35)
Chantal SAVIN veuve DELÉPINE	4 La Haute Bretonnière	le 26 mars 2018 à Saint-Malo (35)
Simonne ROSSIGNOL épouse GENOUVRIER	1 Lourmelet	le 14 mai 2018 à La Boussac (35)
Denise FOUQUET veuve BERTHO		le 23 mars 2018 à Saint Malo (35)
Marcel GUÉRIN		le 25 mars 2018 à Combourg (35)
Jeannine LAURENCE veuve LEBARBENCHON		le 8 mai 2018 à Baguer-Morvan (35)

LES CLASSES 8

La journée de retrouvailles des classes 8 aura lieu le dimanche 21 octobre 2018 à la salle des fêtes de La Boussac. Merci de vous inscrire avant le 08 Octobre auprès de :

Mme Marie-Thérèse CHAPELAIN au 02-99-80-00-62

Mme Jocelyne COLLET au 07-86-98-56-00

M. Gilbert GÉDOUIN au 02-99-80-06-31

Boulangerie Catherine et Luc TOSTIVIN au 02-99-80-01-05

Travaux de voirie

Réfection du trottoir rue du Mont Saint Michel

La réfection du trottoir rue du Mont Saint Michel, pour la partie comprise entre le chemin de la Fléharderie et la rue de la Croix Marie, a été effectuée courant décembre 2017.

Le revêtement du trottoir en sable a été remplacé par de l'enrobé pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite et l'entretien suite à l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les deux extrémités ainsi que l'entrée du cimetière ont été traitées différemment en béton désactivé.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BAUDRY TP de La Bousac pour un coût de 27 176,40 € TTC.



Plateau surélevé rue de la Croix Bouéssée

Afin de sécuriser l'entrée de l'agglomération rue de la Croix Bouéssée, un plateau surélevé sera prochainement mis en place par l'entreprise BAUDRY TP pour un coût de 7 519,20 € TTC. Ce plateau se situera au niveau du numéro 37.

Aménagement rue des Lavandières

L'aménagement de la rue des Lavandières, pour la 1ère partie comprise entre le bourg et la rue de Landal, est désormais terminé. Cet aménagement a consisté à la mise en place d'un plateau surélevé au carrefour de la rue de Landal avec la rue des Lavandières (RD 4) et la création de trois écluses désaxées.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise POTIN TP de Dol de Bretagne. Des espaces verts ont également été mis en place par l'entreprise ID Verte. Le coût total de ces travaux s'élève à 178 450,94 € TTC. Cette portion de rue est désormais en « zone 30 »

L'aménagement de la 2ème partie débutera après l'extension du réseau d'assainissement collectif par le syndicat de Landal.



Départ en retraite d'un agent communal

A l'occasion du départ à la retraite de Madame Jacqueline BASTARD le 1er février, une réception a eu lieu à la mairie le jeudi 15 mars. Elle réunissait le maire honoraire, les conseillers municipaux, les employés communaux, la directrice de l'école publique et sa famille.

Adjoint technique territorial chargé de l'entretien de la salle des fêtes et de l'école, Jacqueline avait été embauchée le 1er janvier 1996.

Au fil de sa carrière, d'autres activités lui sont confiées comme l'arrosage des fleurs. A partir de 2013, elle est chargée de la surveillance de la cantine et du ménage à l'école. Après plusieurs contrats à durée déterminée, Jacqueline a été titularisée le 1er janvier 2006.

La retraitée a reçu en cadeau des fleurs et une télévision.

L'ensemble des invités lui a souhaité une bonne et heureuse retraite.



ANNIVERSAIRE DE Madame PAPAIL, doyenne des bretons

Le samedi 16 juin 2018, Mme Anne-Marie PAPAIL a été reçue dans la salle d'honneur de la mairie par Mme Le Maire, les membres du conseil municipal et du CCAS entourée de ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et de ses arrière-arrière-petits-enfants pour fêter ses 109 ans.

Elle est bien née le 14 juin 1909 à Epiniac. Depuis l'âge de 32 ans, elle habite La Boussac. Cela fait 77 ans qu'elle réside dans le même village à Ville-Cavou.

Elle continue de vivre sa vie tranquille chez sa fille bien entourée de tous les siens.

Depuis début mars, elle est devenue la doyenne des bretons.

Nous lui donnons rendez-vous l'année prochaine à la mairie à la même époque.



Evènements

Deux évènements d'importance régionale ont traversé récemment la commune :

- Le 52^{ème} tour de Bretagne cycliste qui est passé au nord de la commune le lundi 30 avril. Le dernier grand prix de la montagne de l'étape qui reliait Plancoët à Dol de Bretagne a eu lieu dans la côte du Haut des Tertres de la Claye.



- le 38^{ème} tour de Bretagne des véhicules anciens le dimanche 20 mai. Ce sont 420 autos, 100 motos, 80 véhicules utilitaires et 1 200 personnes costumées que le public a pu découvrir lors de son passage dans le bourg et à travers la campagne.

Vous avez été nombreux à soutenir les coureurs et à venir admirer les nombreuses voitures anciennes.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Repas du CCAS

Le CCAS et la commune ont convié les plus de 70 ans à partager un déjeuner dans la salle des fêtes le 25 février 2018. Celui-ci a été préparé et servi par un traiteur de Dol et accompagné par un spectacle musical du groupe «les Compagnons». En l'absence de la doyenne des boussacais, qui a eu 109 ans au mois de juin, Madame le Maire a félicité les doyens du jour et leur a remis un cadeau :

Mesdames Renée KRESCKO et Rosalie PIGEON et Monsieur Louis RICHARD âgés de 91 ans.

Celles et ceux (âgés de 85 ans et plus) qui n'ont pas pu se déplacer le 25 février ont reçu ultérieurement un colis gourmand distribué par les membres du CCAS.



Fête des Mères

Le 26 mai dernier, les membres du CCAS ont mis à l'honneur les familles boussacaises qui ont accueilli un enfant au sein de leur foyer au cours de l'année écoulée, en les invitant à une réception en mairie.

Madame le Maire a félicité les jeunes parents et souhaité la bienvenue aux 12 nouveaux-nés. Au cours de cette réception conviviale, les élus ont fait la connaissance des bébés présents et ont offert une fleur à chaque parent.

Le verre de l'amitié a conclu cette cérémonie.



TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA BOUSSAC



Parce que l'école est un service public qu'il convient de préserver et de moderniser et parce que la qualité de l'école en milieu rural est fondamentale pour le maintien et l'accueil de nouveaux habitants, le Conseil Municipal a décidé de porter un projet de rénovation des locaux existants mais également d'extension de l'école.

Il s'agit en effet :

- *D'améliorer les conditions d'accueil de nos jeunes ainsi que le lieu de leurs premiers apprentissages.*
- *Apporter aux enseignants un cadre de travail agréable et des conditions décentes de travail*
- *Donner aux enseignants la possibilité d'avoir à disposition les différents moyens actuels pour transmettre les savoirs à leurs élèves.*

Les élus sont conscients que la présence d'une école dans une commune crée une dynamique qui est importante pour l'avenir.

Vous trouverez dans ce dossier le cheminement qui a amené les élus à cette réalisation ainsi que les esquisses.

Une augmentation régulière et constante des effectifs

En septembre 2014, l'école comptait 5 classes pour 113 élèves.

En Septembre 2015, l'école comptait 5 classes pour 130 élèves.

La rentrée scolaire 2016 voyait l'arrivée de 151 élèves pour 6 classes.

Et en septembre 2017, 160 élèves effectuaient leur rentrée pour 6 classes.

Suite à cette augmentation régulière et constante des effectifs, les services de l'Inspection Académique ont donné un avis favorable pour l'ouverture d'une 6ème classe lors de la rentrée 2016.

A ce moment, il a fallu trouver une solution pour accueillir cette ouverture de classe : la location d'une classe mobile et commencer à réfléchir à l'avenir afin de trouver une solution pérenne.

Compte-tenu de l'état de la partie centrale de l'ancien bâtiment et de l'évolution des effectifs, il a été décidé, lors du **Conseil Municipal du 7 mars 2016**, d'engager une consultation auprès de maîtres d'œuvres en bâtiment afin de préciser les travaux à réaliser pour :

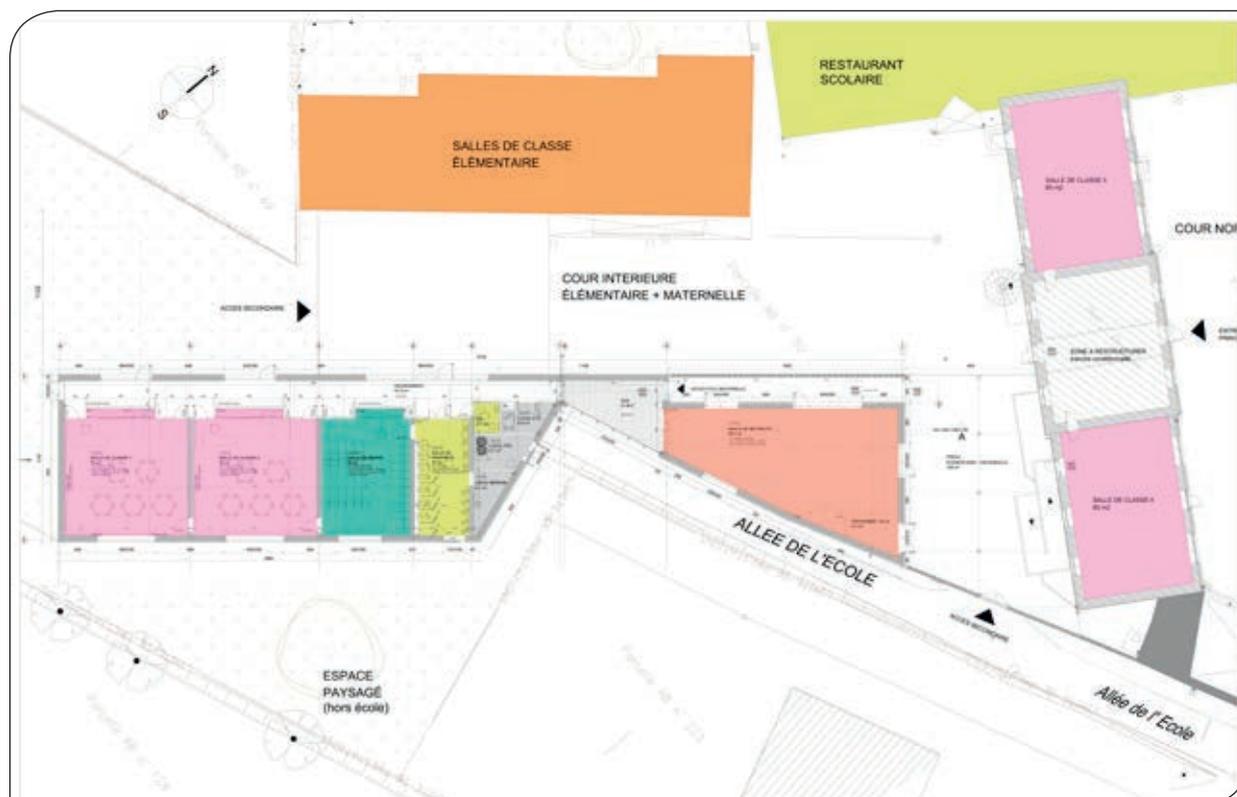
- d'une part faire un état des lieux et préciser les besoins
- d'autre part, présenter un projet de rénovation et d'extension.

Lors de la séance du **Conseil Municipal du 27 Juin 2016**, il a été décidé de retenir le cabinet BAILLEUL et PLESSIS, architecte à SAINT-MALO pour réaliser la 1ère étude de faisabilité.

Après présentation de deux esquisses différentes par ce cabinet, et après une large discussion lors du **Conseil Municipal du 13 décembre 2016**, il est décidé de faire appel à un second cabinet en vue d'obtenir une 2ème étude de faisabilité.

Cette 2ème étude a été réalisée par le cabinet d'architecture LOUVEL de VITRE. Deux nouvelles esquisses ont été établies par ce cabinet.

Une réunion avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves élus a eu lieu ainsi que plusieurs réunions avec les membres des différentes commissions concernées (commissions bâtiments, finances et affaires scolaires).



Suite à ces différentes démarches, un programme de travaux a été ébauché et une enveloppe budgétaire appréhendée.

Tranche ferme

Construction d'un pôle maternel
Enveloppe prévisionnelle :
605 575,00 H.T. , maîtrise d'œuvre incluse.

Tranche conditionnelle

Restructuration partie centrale rez de chaussée
et étage partie centrale
Enveloppe prévisionnelle :
120 000 à 130 000 € H.T.

Il est décidé lors du **Conseil Municipal du 22 mai 2017** de lancer une procédure d'appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre complète en demandant l'appui technique des services départementaux pour cette opération.

Suite à l'appel d'offre paru dans le OUEST-FRANCE du 7 juin 2017, 17 offres sont reçues dont 3 hors délais.

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 juillet 2017, a retenu trois bureaux d'études.

- Cabinet d'architectes COLAS-DURAND de LAMBALLE
- Cabinet LOUVEL de VITRE
- Cabinet BUCAILLE et WIENER de DINAN

Les candidats sélectionnés ont reçu un cahier des charges complets pour remise d'une note de :

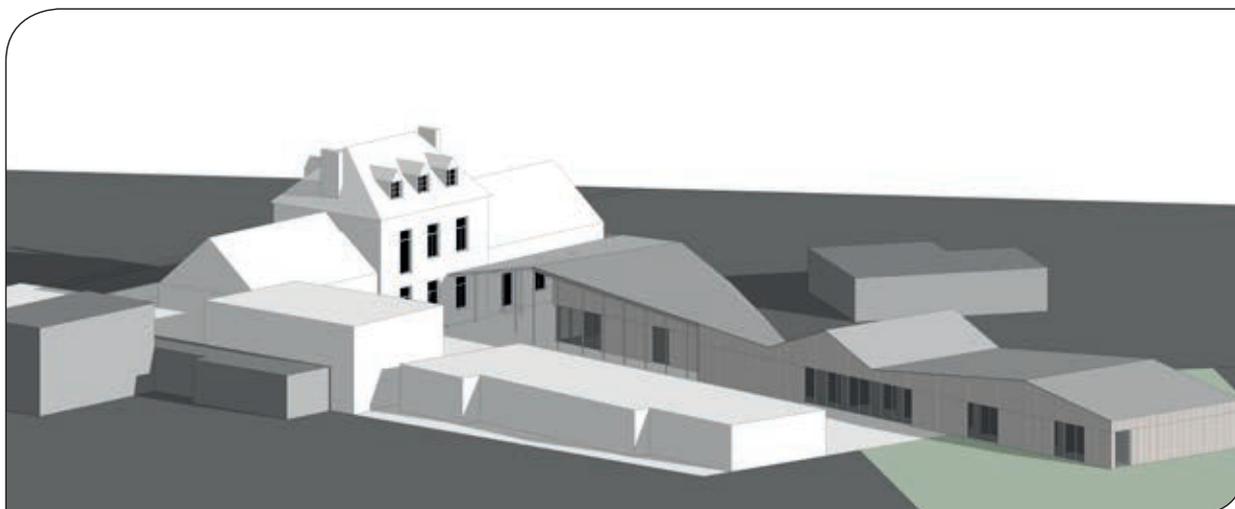
- Motivation et méthodologique
- Et une proposition d'honoraires.

Seuls deux des trois cabinets retenus ont répondu avant la date limite de remise des offres fixée au 6 septembre 2017 à 12 heures :

- Cabinet d'Architectes COLAS-DURAND de LAMBALLE
- Cabinet LOUVEL de VITRE

La commission d'appels d'offres s'est à nouveau réunie le mercredi 13 Septembre 2017. Après audition des deux cabinets sélectionnés, la commission a décidé de retenir l'offre présentée par le Cabinet d'Architecte COLAS-DURAND de LAMBALLE. Le **Conseil Municipal** lors de la séance **du 25 septembre 2017**, à l'unanimité, a approuvé ce choix.

Après plusieurs réunions de travail réunissant les commissions bâtiments, finances et affaires scolaires une première présentation du projet à l'équipe éducative a lieu le 12 décembre.



DOSSIER

Lors de la séance du **Conseil Municipal du 18 janvier 2018**, le projet a été présenté à l'ensemble des élus par Monsieur COLAS , Architecte.

A l'issu de cette présentation, le Conseil Municipal a délibéré, a approuvé le projet et a validé le coût tel que présenté ci-dessous :

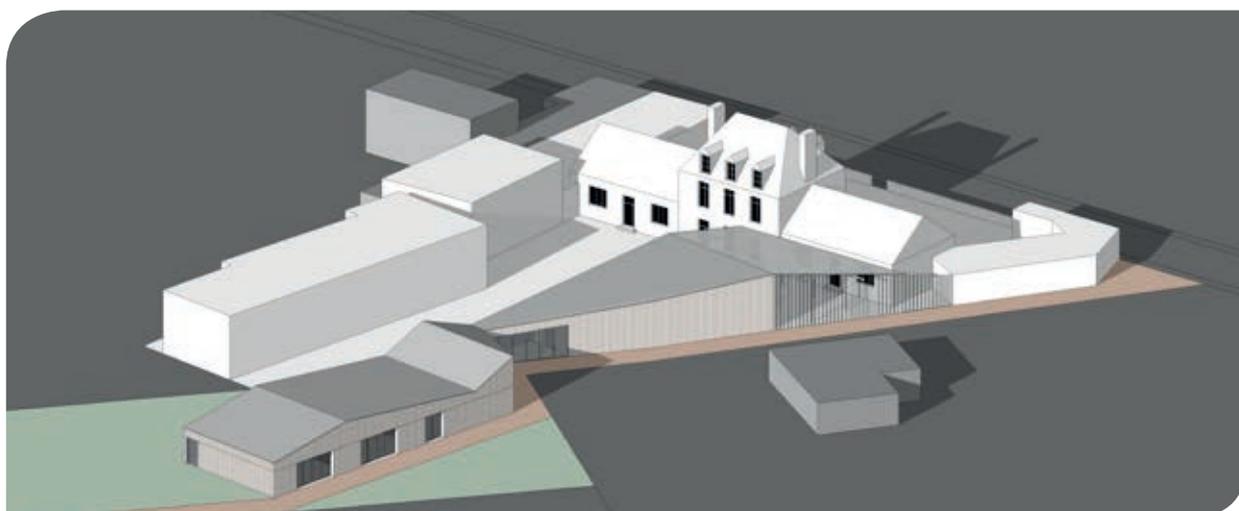
COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION		
Nature des dépenses	Nom de l'entreprise	Montant prévisionnel (HT)
Mission de maîtrise d'œuvre	Cabinet d'Architecte COLAS-DURAND LAMBALLE (22)	47 500,00 €
Etudes complémentaires		
Contrôle Technique	Bureau Véritas RENNES (35)	4 615,00 €
Mission S.P.S.	RM2G SAINT-MALO (35)	2 650,00 €
Relevé topographique	SARL LETERTRE DOL DE BGNE (35)	810,00 €
Estimatif des Travaux		550 000,00 €
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)		605 575,00 €

Une 2ème réunion a eu lieu le 13 février lors de laquelle le projet a de nouveau été présenté et expliqué à l'équipe enseignante ainsi qu'aux parents élus au Conseil d'Ecole.

Pour la tranche ferme concernant la construction du pôle maternel, plusieurs demandes de subventions sont déposées et en cours d'instruction notamment une au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Pour cette dernière, le dossier présenté a été retenu et **une subvention au taux maximal de 40 % soit la somme de 242 230 €** est attribuée à la commune pour le financement de la tranche ferme : construction du pôle maternelle.

Le début des travaux est fixé pour le 4ème trimestre 2018.



NOUVEAUX HORAIRES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE LA BOUSSAC

L'école de LA BOUSSAC est repassée à la semaine de quatre journées d'école depuis la rentrée de septembre 2017. Ce retour avait alors été accordé à titre dérogatoire durant cette seule année scolaire faute de consensus entre les différentes parties lors de la réunion du conseil d'école consacré à cette affaire.

Ce retour devait donc être confirmé, ce qui a été acté lors du conseil d'école du 08 janvier 2018.

A compter de la rentrée de Septembre 2018, et pour les deux prochaines années scolaires (2018/2019 et 2019/2020) les horaires seront les suivants :

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h45 - 12h15	14h - 16h30
Mardi	8h45 - 12h15	14h - 16h30
Jeudi	8h45 - 12h15	14h - 16h30
Vendredi	8h45 - 12h15	14h - 16h30

PLATEAU MULTISPORTS

Pour permettre à chacun de retrouver la pratique de chaque sport possible sur le terrain multisports, la commune a renouvelé l'équipement du filet qui permet la pratique du tennis, du volley et du badminton.

Celui d'origine qui restait en place ayant mystérieusement disparu !

Afin que cela ne se reproduise pas, il a été décidé de ne plus le laisser à disposition sur le plateau multisports.

Le filet est donc de nouveau à la disposition des habitants :

- à la mairie, aux heures d'ouverture
- à la Boulangerie de Catherine et Luc TOSTIVIN

Pour la remise du filet aux pratiquants, il sera demandé **le dépôt d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Celle-ci sera restituée lorsque les personnes rapporteront le filet.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉS

LEROUX Julien/GRAPPIN Marie de Dol de Bretagne	Le Chesnay	Maison individuelle.
GODLEY Christopher	9 bis La Guittonnais	Cave et espace de rangement.
CAULLIEZ Jean-Christophe et Jenny	20 ter rue de Fougères	Maison individuelle, rue des Lilas.
BAUDRY Kévin/ DELAUNAY Marlène	41 rue des Lavandières	Extension habitation.
BOURRIEN Patrick	2 l'Echaussée	Création d'un bureau et une piscine.
BLANCHET Nicolas	7 ter Caharel	Véranda.
EXPERT SOLUTION ENERGIE de Maisons Alfort (94), pour Monsieur JACQUET Arnaud	rue des Lavandières	Panneaux photovoltaïques.
VITASSE Eric	1 La Herpedais	Création d'ouverture de toit.
JOUAULT Melaine de Gahard	La Bretonnière	Réhabilitation et extension d'une maison.
LORENZATO Jean-Philippe de Pleine-Fougères	Le Gruer	Maison individuelle
CAVIN Jean-Yves	11 chemin de la Fléharderie	Véranda.
MEGALIS BRETAGNE de Cesson Sévigné (35)	Rue des Lavandières	Implantation d'un Shelter en aluminium.

Amicale laïque

Voilà les beaux jours et les grandes vacances se profilent. La fête de l'école organisée le 16 juin dernier clôture une année d'activités bien remplie. Les enfants et leurs enseignants nous ont offert un joli spectacle avant de se restaurer et de s'amuser sur les différentes activités proposées. Un grand merci aux bénévoles et à vous les parents d'élèves qui êtes venus et ont permis le bon déroulement de cette journée.

Le 17 mars a eu lieu la traditionnelle soirée Réunionnaise avec ses nouveautés (bar paillote, manges-debout). Encore une fois, une belle soirée placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. Les membres de l'Amicale ont confectionné près de 250 repas qui ont séduit l'ensemble des convives. Une mention particulière pour le nouveau dessert concocté par notre chef Jean-Luc et qui a fait l'unanimité. Pour ceux qui ne connaissent pas ou n'osent pas, n'hésitez pas à venir l'année prochaine !

Côté activités, les lundis ludiques qui ont désormais lieu le vendredi suite à la fin des temps d'activités périscolaires (T.A.P) ont été programmés en février pour les grands et en mai pour les classes de maternelles avec des spectacles culturels et humoristiques qui ont régalé les enfants.

Nous tenons à remercier tous les participants qui se sont déplacés lors de notre soirée annuelle ou lors de nos différentes manifestations (Arbre de Noël, fête de l'école) car nous rappelons que ce sont les bénéfices réalisés qui nous permettent de proposer de nouvelles activités ou de pouvoir faire perdurer les manifestations actuelles.

Grâce à vous, nous avons participé au financement des projets proposés par l'équipe

enseignante pour que les élèves puissent profiter chaque année d'activités ou de sorties supplémentaires (ex : sortie à Jersey pour les CM2 au printemps).

Nous vous donnons désormais rendez-vous pour notre assemblée générale à la rentrée scolaire, nous vous y attendons nombreux, n'hésitez pas à pousser la porte de l'association car les activités ne manqueront pas (aménagement de notre nouveau local, réalisation de nouvelles décorations, fabrication de jeux en bois pour la fête de l'école...).

Un grand MERCI également à tous ceux qui de près ou de loin ont donné un peu de leur temps lors de nos différentes activités et notamment l'encadrement des enfants.

L'équipe de l'Amicale Laïque de La Boussac



EPLB LA BOUSSAC - ZUMBA SPORT A LA BOUSSAC

L'activité ZUMBA, enfants, adultes et ZUMBA STRONG (renforcement musculaire) reprendra en septembre après un arrêt bien mérité pour notre animatrice Camille BAHIER qui est désormais maman depuis le mois de mai. La rentrée 2018-2019 aura lieu le **mardi 11 septembre 2018** avec les cours suivants :

- un cours Zumba Kids de 17h30 à 18h15 (de 6 ans à 12 ans)
- un cours Zumba Adulte de 18h15 à 19h00
- un cours Zumba Strong Adulte de 19h à 19h45

Une séance d'inscription est programmée le **samedi 8 septembre 2018** de 14h à 16h à la salle des fêtes.

A chacun son rythme, dans la bonne humeur, les cours dispensés permettent à tous de garder une activité physique aussi sympathique qu'efficace. Nous vous attendons nombreux à la rentrée prochaine !

Très bon été à tous et à toutes. Contact Mme LAURENT Véronique : 06 60 51 83 97 -veronique.laurent40@orange.fr

Nous vous attendons nombreux à la rentrée prochaine !

Section locale des Anciens Combattants

Don de la Quasimodo



Le samedi 2 décembre, l'association s'est vue remettre par le Président du comité des fêtes de la Quasimodo un don qui a servi à financer l'achat du nouveau drapeau pour les citoyens de la paix. Le bureau les remercie vivement pour leur geste.

Assemblée Générale

L'assemblée générale s'est tenue le 27 janvier en présence d'une quarantaine de personnes. Le président Maurice DELÉPINE a ouvert la séance par une minute de silence en mémoire des personnes de l'association décédées. L'association compte à ce jour 27 adhérents dont 13 AFN, 2 citoyens de la paix, 10 Soldats de France et 2 veuves.

L'assemblée s'est terminée par le partage de la galette des rois.

Commémoration 8 mai

Lundi 8 mai à 11h, la section a célébré le 73ème anniversaire de la Victoire 1945.



Après la cérémonie religieuse cantonale à Saint Broladre, les membres se sont retrouvés à la mairie où l'association a reçu le drapeau des citoyens de la paix et soldats de France. Ce drapeau de cérémonie brodé avec franges et cordelettes en or représente une colombe blanche tenant dans son bec un rameau d'olivier, signe de paix. Sur l'autre face, sont représentées les armoiries de la commune. Le drapeau a été transmis solennellement de Madame le Maire au Président des anciens combattants. Ce dernier

l'a ensuite confié à Jérôme MINGAM, nouveau porte drapeau choisi pour que cette bannière soit présente à chaque cérémonie. Ce moment d'émotion a été salué par les applaudissements des nombreuses personnes présentes.

La remise officielle du drapeau aux citoyens de la paix et soldats de France s'est déroulée en présence du député Thierry BENOIT,



La cérémonie patriotique s'est poursuivie devant le monument aux morts. Après le dépôt des gerbes, le message de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées a été lu par Madame le Maire. Elle a ensuite demandé une minute de silence à la mémoire de tous les morts de cette guerre.

Le vin d'honneur offert par la municipalité a conclu la cérémonie. Les adhérents se sont ensuite retrouvés au restaurant pour partager un moment agréable.



Les membres du bureau rappellent à toutes les personnes, hommes ou femmes, qui se reconnaissent dans les valeurs des anciens combattants de venir les rejoindre pour faire perdurer les cérémonies et la mémoire.

Le bureau vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous le **dimanche 11 novembre** qui marquera le centenaire de l'armistice de 1918 et où *la participation des citoyens et des enfants de la commune est largement souhaitée afin de ne pas oublier le sacrifice de nos aînés pour la paix.*

Le Bureau

CLUB DE L'AMITIÉ LA BOUSSAC

Lors de la dernière assemblée générale qui a lieu le 18 janvier 2018, Madame Bernadette PIGEON, a été élue nouvelle présidente du club de l'Amitié. Elle remplace Alphonse ROUX qui a occupé ce poste pendant 12 ans.

Le nouveau bureau se compose comme suit :

- Présidente : Mme Bernadette PIGEON
- Vice-président : M. Bernard MELLIER
- Secrétaire : Mme Michèle LALOY
- Secrétaire adjoint : M. Claude GÉDOUIN
- Trésorier : M. Raymond DESLANDES
- Trésorier adjoint : M. Alphonse ROUX

Membres du bureau :

M. Pierre DUPUY, M. Albert LAVOUÉ, Mme Marie-Annick LEVEL, M. Jean SARAZIN

Activités

Ce début d'année a vu l'organisation de différentes activités, notamment :



- le 22 mars, l'organisation du couscous du club qui a réuni 145 personnes dans une bonne ambiance
- le 25 avril, l'organisation d'un loto où se sont retrouvées 80 personnes.

Plusieurs sorties ont été proposées aux membres du club :

- le 27 mars, une sortie sur la côte de Penthièvre de Fréhel vers Erquy, avec dégustation de langoustines et thé dansant
- le 22 mai, une sortie au parc safari « Planète Sauvage » à Port-Saint-Père. Promenade parmi les animaux sauvages, spectacle des dauphins et repas africain ont permis à tous de passer une bonne journée.

Vacances dans Le LUBERON

Du 09 au 16 Juin, deux bus ont été affrétés pour emmener une centaine de personnes pour une semaine de vacances dans Le LUBERON, à Céreste.

Pour continuer l'année, un voyage en Corse aura lieu du 06 au 13 Octobre 2018, 30 personnes du club de La Boussac partiront découvrir la Corse du Sud.

En décembre, sortie dans le bocage normand à la découverte des villages illuminés via un passage au casino de Bagnoles de L'Orne.

Activités Multi-Club :

. Gai-savoir : d'inspiration de question pour un champion. Les questions sont à la portée de tous. Venez découvrir. Rien à gagner, rien à perdre.



Les autres activités continuent également d'être proposées :

- La marche nordique : tous les vendredis à 10 heures, rendez-vous à l'étang du Pas Gérald à SAINS. Pour cette activité, se munir de batons spécifiques et de chaussures de marche. Un certificat médical est demandé. Pour plus d'informations, vous devez vous adresser à Mme Bernadette PIGEON (Tél. : 02-99-80-08-92)
- Gymnastique douce pour senior à l'annexe de la salle Serge Gas de Pleine-Fougères (lundi après-midi)

- Travaux Manuels : Tous les lundis de 14 h à 17 h à la Communauté de Communes, salle des Hermelles à Pleine-Fougères (broderie, tricot, peinture sur toile, tissu, soie etc...)

Repas cantonal : le samedi 29 septembre 2018 à 12 heures

Repas annuel du club de l'amitié : le samedi 3 novembre 2018 à 12 heures avec une animation surprise.

Retenez bien ces dates.

Le bureau



Le Théâtre de la Baie

CARTON PLEIN POUR LE WEEK-END DE REPRESENTATIONS DU THEATRE DE LA BAIE A LA BOUSSAC

Le week-end du 24 et 25 Mars, toute la troupe du théâtre de la baie a joué son dernier spectacle « Oh Roméo » ainsi que leur « Carabaie ». Il y a eu une bonne affluence pendant ces deux jours, avec 340 spectateurs.

Ce fut une réussite au niveau de l'ambiance, le public était participatif tout au long de ces trois heures de spectacle.

Elisabeth BOURDIN, metteur en scène de la pièce dit être pleinement satisfaite de la réussite de ce spectacle qu'elle avait imaginé.

La troupe jouera ce spectacle à différentes dates cette année dans d'autres communes. Pour plus d'informations consultez le site internet : <https://sites.google.com/site/theatredelabaie/home>



Liens d'Amitiés LA BOUSSAC / LEDE-OORDEGEM

L'assemblée générale s'est déroulée le 1er décembre 2017 en présence d'une trentaine de personnes. Les rapports d'activités et financier ont été approuvés à l'unanimité. Un nouveau trésorier a été élu en remplacement de Monsieur Michel CHAPPÉ décédé l'année dernière.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : M. Jean-Pierre LEBON
Vice-Présidente : Mme Odile MABILE
Trésorière : Mme Martine CONNHUET
Secrétaire : M. David VIGOUR

Le repas choucroute du 4 mars a rencontré un vif succès. Plus de 300 repas ont été servis. Un grand merci aux nombreux bénévoles.

L'année 2018 est consacrée à la préparation de la venue de nos amis belges à La Boussac début juillet 2019. Comme les années passées, nous ferons appel aux habitants de la commune pour héberger nos hôtes. Nous acceptons dès maintenant les candidatures. Merci de se faire connaître auprès des membres du bureau de l'association.

En fin d'année, la vente de chocolats belges sera reconduite. Nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été.

Le Bureau



ACCA

La saison 2017-2018 s'achève à 48 adhérents dans l'association. Lors de cette saison 23 chevreuils ont été prélevés, 14 sangliers ainsi qu'une dizaine de renards. La chasse au lièvre était cette année fermée, elle le sera également la saison prochaine. L'ACCA reste par ailleurs à votre écoute en cas de dégâts, en effet nous restons solidaires avec les agriculteurs qui subissent les dégâts dus à la population de sangliers.

Au cours de la saison prochaine, des cartes d'invitation pour la chasse aux petits gibiers seront toujours disponibles à la boulangerie TOSTIVIN au prix de 12 €. Ainsi pour information les cartes d'adhérents seront distribuées les **vendredis 3 août et 7 septembre 2018** de 18h30 à 19h30 à la salle de l'ancienne Mairie.

Suite à l'assemblée générale du dimanche 6 mai 2018, des changements ont eu lieu dans la composition du bureau.

Le bureau de l'ACCA souhaite de très bonnes vacances à vous et votre famille.

Composition du bureau saison 2018-2019 :

Président : M. Stéphane HARDY
Vice-Président : M. Jean PUNELLE
Secrétaire : M. Joël SEGURA
Secrétaire adjoint : M. Gaël MICAULT
Trésorière : Mme Lisa PUNELLE
Trésorier adjoint : M. Eugène COEURU
Membres : M. Michel BECHET, M. Freddy GUERIN, M. Jacky LEMUR



J'ai deux notes à vous dire

Ça marche fort l'école de musique J2n à La Boussac : batterie, guitare, chant et piano. On a beaucoup ri et beaucoup appris : le spectacle de fin d'année a donc été réparti sur deux jours, pour ne pas faire trop long, les dimanche 3 et mercredi 13 juin à la salle polyvalente de La Boussac pour entendre les progrès de chacun.

J'ai 2 notes à vous dire

3 place de l'Eglise - 35120 LA BOUSSAC -
06 81 88 91 04 - jai2notesavousdire@gmail.com



La Paroisse

La 63ème kermesse de Landal aura lieu le **dimanche 5 août 2018** devant le château de Landal.

Au programme :

- messe célébrée à 11h sur le terrain
- suivie du repas traditionnel servi à 12h30.
- A partir de 15h, après-midi dansant de plein air sur parquet et jeux traditionnels. Crêpes, buvette et loterie.

Entrée gratuite

A noter : Le prochain repas de la Sainte Cécile aura lieu **dimanche 18 novembre 2018** à la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons un bel été.



Bibliothèque de La Boussac

Gallo'thèque La Boussac

L'équipe des bénévoles vous accueille dans le local de la bibliothèque sur le côté de l'église près du monument aux morts.

Lieu accessible :

L'entrée est libre pour tous pendant les permanences, pour les non-inscrits comme pour les inscrits pour venir feuilleter, lire, s'informer sur les événements culturels proposés dans les communes voisines.

Nous vous proposons des livres, des DVD mais également des revues que l'on peut emprunter ou consulter sur place.

Pour emprunter, l'adhésion est nécessaire : 2 € pour l'année, c'est gratuit pour les moins de 18 ans !

Appel à bénévoles

Nous vous appelons à venir renforcer l'équipe des bénévoles. Une équipe de bénévoles plus importante permettrait davantage d'ouverture au public pour mieux répondre aux besoins des boussacais. Toutes les compétences sont les bienvenues pour :

- couvrir les livres
- tenir une permanence
- proposer, préparer et participer à des animations selon vos envies et vos disponibilités
- participer au choix des livres, des DVD, des magazines..
- participer à l'informatisation de la bibliothèque.



RENSEIGNEMENTS

Horaires d'ouverture:

Mercredi de 10h30 à 12h30

vendredi de 16h30 à 18h30

Pendant les congés scolaires:

Mercredi de 10h30 à 12 h00

Vendredi de 17 h00 à 18h00

Téléphone : 02 23 15 60 11

Mail : gallothequelaboussac@orange.fr





Un programme d'action sur 5 ans pour restaurer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques des bassins versants côtier de la région de Dol de Bretagne

Depuis mars 2017, le SBCDol élabore un programme d'action sur les milieux aquatiques des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne dans le cadre d'un Contrat Territorial, outil financier proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire. Il permet également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

Environ 330 km de cours d'eau des bassins versants ont été diagnostiqués. Le territoire des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne constitue un des 3 sites pilotes en Bretagne ayant expérimenté une méthodologie spécifique créée par l'Agence Française pour la Biodiversité pour analyser les têtes de bassin versant, petits bassins formant les premiers cours d'eau, alimentés par les nappes, les précipitations et le ruissellement. Ces petits cours d'eau sont des secteurs essentiels dans le fonctionnement du cycle de l'eau. On estime que 50 à 70% de l'alimentation en eau des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne proviennent de ces têtes de bassin versant.

Le SBCDol sera une des premières structures en France à mettre en oeuvre cette méthodologie dans un programme d'action pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce travail de diagnostic a permis de mettre en évidence les points à améliorer et d'aboutir à un programme de 41 sites d'actions prioritaires pour les 5 ans à venir (2019 - 2023). Ces actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives...),

Le technicien du SBCDol contactera progressivement les propriétaires riverains et usagers qui pourraient bénéficier de ces actions.

Identifier les sources de pollution bactériologique des fleuves côtiers de la région de Dol de Bretagne

La Commission Locale de l'Eau (CLE) qui pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne lancera prochainement une étude pour identifier les sources de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers



de la région de Dol de Bretagne. Cette action s'inscrit dans la continuité d'un premier travail d'analyses d'eau effectué en 2015 par l'ACCETEM (Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer) mais stoppé faute de financements.

Jean-Baptiste MAINSARD, président de l'ACCETEM et membre de la CLE constate que des efforts sont à faire aussi bien en matière de systèmes d'assainissement que de pratiques agricoles, les analyses de 2015 ayant révélé des pollutions bactériologiques à la fois d'origine humaine et animale.

La CLE continuera dans les mois à venir à travailler activement sur ce dossier avec ses partenaires conchylicoles, agricoles, pêcheurs professionnels et élus locaux. Les activités conchylicoles, la pêche et la baignade dépendent fortement de la qualité des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel. C'est pourquoi la CLE a pour objectif de réduire les sources de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers de la région de Dol de Bretagne afin satisfaire ces usages littoraux et d'assurer leur pérennité.



Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)

1 avenue de la Baie - Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr



DÉCHÈTERIES DE DOL-DE-BRETAGNE ET PLEINE-FOUGÈRES

La communauté de communes a décidé de mettre en place un contrôle d'accès par badge sur les 2 déchèteries communautaires situées à Dol de Bretagne et Pleine Fougères.

A partir de quelle date faudra-t-il utiliser sa carte ?

Le 1er janvier 2019, l'accès aux déchèteries se fera par carte d'accès uniquement.

Ce système doit permettre de simplifier l'accès des usagers (particuliers et professionnels du territoire), d'avoir une meilleure connaissance des apports effectués, de limiter certains abus et de recentrer le travail des gardiens sur l'optimisation du tri des déchets.

Ainsi, chaque usager, en ayant fait une demande, recevra un badge d'accès personnel (1 badge par foyer).

Pour recevoir votre badge, vous devez remplir un formulaire selon que vous êtes un «particulier» ou un «professionnel». Vous trouverez votre formulaire sous format papier dans votre mairie, au siège de la communauté de communes ainsi que dans les déchèteries.

Le formulaire est également disponible en téléchargement sur le site internet de la communauté de communes.

Le service collecte et valorisation des déchets reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

HORAIRES DE LA DECHÈTERIE DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h/17h (18h en été)
Mardi	9h/12h (professionnels uniquement)	14h/17h (18h en été)
Mercredi	9h/12h	14h/17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h/12h (professionnels uniquement)	14h/17h (18h en été)
Samedi	9h/12h	14h/17h (18h en été)

HORAIRES DE LA DECHÈTERIE PLEINE-FOUGERES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h/12h30	13h30/17h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h/12h30	13h30/17h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	9h/12h30	13h30/17h

INFORMATIONS PRATIQUES

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale sera fermée pour congés d'été du **lundi 6 août au vendredi 17 août 2018 inclus**.



ASSISTANTS MATERNELS

La liste est disponible à la mairie ou sur www.assistantsmaternels35.fr.

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

Vacances d'été	Fin des cours : Samedi 7 juillet 2018
Rentrée scolaire	Jour de reprise : lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Jour de reprise : lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Jour de reprise : lundi 7 janvier 2019
Vacances d'Hiver	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Jour de reprise : lundi 25 février 2019
Vacances de Printemps	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Jour de reprise : mardi 23 avril 2019
Pont de l'ascension	Fin des cours : mercredi 29 mai 2019 Jour de reprise : lundi 3 juin 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019



FAITES CONFIANCE A VOTRE EAU DU ROBINET

Les usagers boivent majoritairement et quotidiennement l'eau du robinet parce que :

- l'eau a bon goût, elle est de bonne qualité et disponible 24 h/24 et 7 j/7
- c'est le produit alimentaire le plus contrôlé par les autorités sanitaires
- c'est économique et écologique : sans emballage, sans plastique et livrée à domicile, elle préserve l'environnement

c'est une habitude / dans l'éducation



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Depuis le 15 janvier 2017, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie de territoire français des mineurs a été mis en œuvre.

Cette autorisation est matérialisée par un formulaire CERFA N°15646*01 qui devra être renseigné et signé par une personne titulaire de l'autorité parentale.

Cet imprimé est accessible sur le site de la commune ou www.service-public.fr

L'enfant qui voyage sans ses parents devra se munir des pièces suivantes :

- sa pièce d'identité valide,
- photocopie du titre d'identité du parent signataire,
- le formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.

Tarifs location salle des fêtes

	Associations Communales + cantonales	Particuliers commune	Extérieur commune	Forfait chauffage (en plus)
Petite salle ½ journée	70 €	142 €	218 €	31 €
Petite salle journée entière	104 €	202 €	304 €	46 €
Salle entière ½ journée	104 €	202 €	304 €	46 €
Salle entière journée entière	143 €	290 €	435 €	58 €
Fourneaux	46 € par journée d'utilisation			
Vin d'Honneur	57 € quelque soit le demandeur			
Loc. vaisselle	Forfait de 52 €			
Sonorisation	24 € gratuit pour les associations communales			

RECENSEMENT MILITAIRE

Bientôt 16 ans, pensez au recensement...

Tous les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser au secrétariat de mairie, dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3ème mois suivant. Le jeune doit se présenter à la mairie de domicile, muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

ATTENTION :

Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Désormais, seuls les documents suivants permettent aux administrés de justifier de leur situation vis-à-vis du service national lors de la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans (dossier auto-école, inscription au baccalauréat

et aux examens de diplômes professionnels CAP, BEP, BAC Pro,...concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la gendarmerie) :

- le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté,
- l'attestation individuelle d'exemption de participation à la journée défense et citoyenneté.

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

UN RECENSEMENT TARDIF :

C'EST UNE CONVOCATION TARDIVE A LA JDC

C'EST L'IMPOSSIBILITE DE S'INSCRIRE
A UN EXAMEN

C'EST UNE NON-INSCRIPTION AUTOMATIQUE SUR
LES LISTES ELECTORALES

La carte grise à portée de clic !

Je gagne du temps, je n'ai plus besoin de me déplacer.

Chacun peut désormais effectuer toutes ses demandes liées au certificat d'immatriculation sans se rendre au guichet d'une préfecture.

Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration)
 - d'une demande de changement d'adresse
 - de demande de changement de titulaire
 - d'une déclaration de cession d'un véhicule
- Il faut se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivre les différentes étapes proposées.



CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

Assistance et prévention du risque numérique

Piratage
Informatique



Virus



VICTIME D'ACTES MALVEILLANTS SUR INTERNET ?



Défiguration



Rançongiciel

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

VOUS ACCOMPAGNE

Diagnostic de votre situation

Conseils pratiques

Mise en relation avec des spécialistes proches de chez vous

Rendez-vous sur
www.cybermalveillance.gouv.fr



@cybervictimes



avec

ANSSI

ANSSI

ANSSI

Une petite page d'histoire

Où la petite histoire de nos ancêtres boussacais rejoint la grande.

Dans le dernier article sur l'histoire de La Boussac, nous nous sommes arrêtés, vers l'an mil, avec Guihenoc, seigneur du dit lieu. Mais, l'histoire commence plus tôt car cette région de Bretagne était à cette époque, truffée de Seigneurs, petits et grands, bretons et gallois, qui régnaient sur notre région par le biais de possession mutuelle dans un paysage féodal complexe qui devait tirer ses origines d'avant l'an mil. Tous possédaient des terres sur Alet (Saint-Malo) Dol, Fougères, Rennes. Le plus lointain que nous ayons retrouvé et qui nous intéresse au plus haut point est justement Hamon 1er, né vers Dinan entre 963 et mort en 1030. Ce Hamon épousa Rolantaine (ou Rolantine) née à Dol en 985-990 et morte à Dinan en 1052.

Ce couple eut un fils, Caradoc (1) de La Boussac (1005-1070) qui épousa une femme inconnue de La Boussac. Ceux-ci eurent, entre autres, un fils nommé Guihenoc (ou Withenoc) de La Boussac, en 1035. Il était donc noble. Ce Guihenoc se maria, à son tour avec Hanise, fille de Jutahel, archevêque de Dol. C'était à l'époque, monnaie courante. Il avait un frère, Baderon, et un fils Ratier.

Fait important, il participa à la bataille d'Hastings (2) (célèbre par la tapisserie de Bayeux) qui fit des normands les nouveaux maîtres d'Angleterre. Il y fut accompagné par son frère, Baderon, de La Boussac, et un certain Fitzflard, sénéchal de Dol, à l'origine de la dynastie des Stuarts. En récompense de sa participation à la bataille, Guihenoc reçut la chatellenie de Monmouth (Pays de Galles) dont il devint seigneur, tout en demeurant à La Boussac. Devenu riche, il avait fait don de l'église et de plusieurs terres du pays à l'abbaye St Florent de Saumur. C'est grâce à cela que les moines de St Florent fondèrent le prieuré du Brégain (Breuil Gain). Guihenoc, bien que riche, se fit moine, probablement à l'abbaye du Brégain où il mourut en 1101. Deux autres écrits mentionnent sa mort à St Florent de Saumur. Certains aussi prétendent qu'il serait retourné mourir à Monmouth.

Le Brégain

On ne connaît pas précisément la date de fondation du prieuré du Brégain mais il dépendait, dès 1122, de l'abbaye de St Florent de Saumur, probablement grâce à Guihenoc de La Boussac. Il ne nous reste aujourd'hui de la chapelle qu'une tourelle carrée très élevée, avec à l'étage supérieur un petit oratoire dédié à St Michel. Au 13ème et 14ème siècles, c'était un ensemble assez vaste qui portait le nom de prieuré Notre Dame et St Michel de Brégain. Au début, la tourelle carrée, vue sa situation géographique servait de poste de garde et d'observation.

Ainsi, dès le 12ème siècle, le Brégain dépendait de l'abbaye de St Florent, mais aussi toute la paroisse de La Boussac où il se situait, grâce toujours au don de Guihenoc. Les moines qui l'habitaient, étaient des bénédictins. Vers les années 1250, il y eut, au sujet des dîmes à verser, une contestation entre le prieur du Brégain et Alain de la Claye, seigneur du dit lieu et sa femme Aliette. En 1202, il fut convenu que le seigneur

de la claye verserait une forte indemnité en seigle au prieur de Brégain. Quelques années plus tard, furent concédés par le Seigneur de Landal tous les droits de chasse, de vivier et de garenne sur le territoire du prieuré qui devait être très étendu. Ce prieuré fut donné en 1606 aux jésuites du collège de Rennes.

En 1617, il y eut de vifs échanges entre Charles de Launay, Seigneur de la Villarmois et Louis de Salle, recteur de Jésuites de Rennes. Il fut admis que les paysans pouvaient faire moudre franc aux moulins du Brégain et de la Haute Villarmois. Le prieur du Brégain percevait d'importantes dîmes sur les paroisses de La Boussac, Trans et Epiniac. Il gérait lui-même les messes et vêpres sur la paroisse de La Boussac. Aussi, en 1672, le recteur de La Boussac entreprit un procès contre les Jésuites de Rennes pour s'affranchir de leur domination.

Le prieur du Brégain fut condamné à dire trois messes par semaine pour les paroissiens de La Boussac. Il n'en resta pas moins que les Jésuites restèrent propriétaires de la maison seigneuriale du Brégain avec colombier, jardin, parc entouré de murailles, bois, étang et continuèrent à percevoir une partie des dîmes de La Boussac, Trans et Epiniac. Bien que les jésuites furent expulsés en 1762, le principal du collège de Rennes continuera de percevoir 5000 livres diminués d'environ 1000 livres de frais.

Puis, vient la révolution et le prieuré du Brégain fut vendu nationalement le 21 mai 1793, pour 40 500 livres. La chapelle devint une grange et le reste servit par intermittence de maison d'habitation ce qui est encore le cas aujourd'hui.

Ce qui reste du puissant prieuré, c'est-à-dire quelques ruines, fut inscrit aux monuments historiques le 6 janvier 1926.

PS : il y a, sur les anciennes terres du Brégain, un village nommé La Ville au Fumé. Les anciens disaient qu'autrefois on l'appelait la « Ville aux fumelles ». Est-ce un hasard, tout près d'un monastère ? D'autant qu'un autre village nommé La Ville aux Abbés est tout proche.

Nous traiterons la prochaine fois de Landal, La Vieux Ville et autres lieux dont les fondations sont profondément imbriquées.

(1) Le blason qui fait la une aujourd'hui du bulletin communal est celui de Caradoc de La Boussac, date d'environ 1050 et a donc près de mille ans. Il est d'argent fretté de dix pièces de sinopie. Le terme exact serait plutôt une armoirie car il est la marque de distinction d'une famille (celle de Caradoc).

(2) Je reviendrai la prochaine fois sur cette période importante et méconnue de La Boussac, n'ayant eu que trop tardivement deux nouveaux éléments sur cette époque qui se trouve être au centre de l'histoire du pays (et aussi d'Epiniac), Broualan n'existant pas encore en ce temps-là. La traduction des textes anglais de l'an mil étant très compliquée.

RENSEIGNEMENTS UTILES



Agence postale communale		02 99 58 24 31
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		
Déchèterie Pleine-Fougères		02 99 48 54 96
Déchèterie Dol de Bretagne		02 99 80 33 31
Cabinet médical		02 99 80 01 89
Docteur DAVAINÉ Docteur MARIO		
Pharmacie		02 99 80 02 69
M. et Mme POUJOL		
Cabinet infirmier - 28 ter, rue des Lavandières		02 99 80 03 46
Mme BERNAT-NERAMBOURG Sonia Mme MONVOISIN Emmanuelle Mme BARDET Sandy		06 16 71 30 13
Cabinet infirmier - 1 allée de l'Ecole		06 47 61 13 74
Mme LOISEL-MATHELIER Céline		
Cabinet kinésithérapeute - 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 04 98
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
Ecole publique (maternelle et primaire)		02 99 80 02 66
Directrice Mme PIOT		
Pompiers		18
Gendarmerie		17
Dol de Bretagne		02 99 48 02 40
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
Pleine-Fougères		02 99 48 60 14
Lundi	de 8h00 à 12h00	
Mercredi et samedi	de 14h00 à 18h00	

AGENDA 2018

2^{ème} SEMESTRE 2018

Dates	Evènements
5 Août 2018	Kermesse de Landal
29 septembre 2018	Repas cantonal des Aînés ruraux
21 octobre 2018	Classes 8
3 novembre 2018	Repas annuel du Club de l'Amitié
11 novembre 2018	Cérémonie du centenaire de l'armistice
18 novembre 2018	Repas de la Sainte Cécile
14 décembre 2018	Fête de l'école